

LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?

► Quelle durée ?

1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

► Pour qui ?

Collégiens de 4^e et 3^e, lycéens, étudiants

► Quand ?

Pendant les **vacances scolaires officielles**

► Dans quelle structure ?

En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales



C'est No limit!

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

CONTACT

Sylvie Cornu

Chargée de Mission
Médiatrice de l'apprentissage

T. 02 48 67 80 86
Avenue d'Issoudun
CS 70237
18022 BOURGES CEDEX

sylvie.cornu@cher.cci.fr
www.cher.cci.fr

Une initiative



Un réseau



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Explorer un métier
pour bien s'orienter



MINI-STAGE DÉCOUVERTE



Que voudrais-tu faire
comme métier

Face à la multitude de choix possibles...
il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est **LA SOLUTION.**

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- ▶ te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- ▶ découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- ▶ te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- ▶ choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.

LE MINI-STAGE, TROUVER UNE ENTREPRISE !

✓ L'importance de ton réseau social

Prends un moment pour noter sur une feuille les noms de toutes les personnes qui pourraient t'aider à trouver l'entreprise qui t'accueillera. Un parent, une tante, un voisin, le père d'un copain... Autour de toi, de nombreuses personnes travaillent dans des entreprises.

✓ Au sein de ton établissement scolaire

Au collège ou au lycée, ton professeur principal peut t'aider. Tu peux aussi en parler à d'autres profs : celui de technologie, d'anglais, de SVT... Ils connaissent certainement des professionnels !

✓ Rendez-vous sur www.cher.cci.fr/mini-stages

Pour choisir ton futur métier, le conseiller Orientation – Alternance de ta CCI est à ta disposition. Il t'aidera à orienter tes choix !

LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHÉ !

- 1 Télécharger une convention de stage sur : cher.cci.fr/mini-stages
- 2 Lire l'intégralité de la convention pour être totalement informé(e)
- 3 Signer la convention de stage avec l'employeur
La signature de tes parents est obligatoire, si tu es mineur(e)
- 4 Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir
- 5 Retourner la convention par mail au conseiller CCI qui te renverra un exemplaire validé 

